



## Comment inscrire les élèves bénéficiaires dans SIECLE ?



Il est primordial que le chef d'établissement enregistre au moyen de la Base élèves SIÈCLE un dispositif « Cordées » pour tous les élèves bénéficiaires des cordées de la réussite.

Cette saisie est essentielle pour assurer la continuité de l'accompagnement et la poursuite des actions engagées lorsqu'un élève change d'établissement. Par ailleurs, elle permettra grâce à la transmission de ces informations à SYSCA, de comptabiliser précisément le nombre de jeunes encordés et de réaliser à partir de ces données des études plus spécifiques sans avoir à solliciter les académies. Elle peut donner lieu à une valorisation dans Parcoursup pour un élève de terminale qui aura été bénéficiaire du dispositif au cours de ses années de lycée (voir rappel ci-dessous).

Le chef d'établissement peut ainsi attacher un dispositif « Cordées » dans la base élèves :

- à un seul élève, dans le bloc « Scolarité>Scolarité actuelle>Dispositifs de personnalisation des parcours » de la fiche élève ;

- à plusieurs élèves qu'il aura sélectionnés dans le menu « Saisie en masse>Personnalisation des parcours ».

**Saisie en masse - Personnalisation des parcours**

### Choix du dispositif

Dispositif *	Date de début *	Date fin
(sélectionner)	01/09/2020	30/06/2021

- (sélectionner)
- CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS
- CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS MENTION EXCELLENCE
- CORDEES DE LA REUSSITE**
- DEVOIRS FAITS
- PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE
- PROGRAMME PERSONNALISE DE REUSSITE EDUCATIVE
- PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE
- PROJET PERSONNALISE DE SCOLARISATION

SUITE

La création du dispositif « Cordées » dans SIECLE a entraîné la fermeture de l'option PAREX à la rentrée 2020. **Les élèves anciennement inscrits en PAREX sont désormais inscrits sous le dispositif « Cordées ».**

#### Rappel :

Lorsqu'un élève de terminale formule des vœux sur Parcoursup, sa participation à une cordée de la réussite durant ses années au lycée peut, s'il le souhaite, être mentionnée dans son dossier de candidature. Cette information, renseignée au préalable par le proviseur de son lycée, sera transmise aux formations pour lesquelles il formule des vœux, qui pourront la valoriser lors de l'examen et du classement des dossiers de candidatures.

Il est également conseillé aux élèves participant à une cordée de la réussite de valoriser leur participation sur Parcoursup dans la rédaction de leur projet motivé et dans la rubrique « Activités et centres d'intérêt » de leur dossier.